

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DFPE 8** Subventions (10.000 euros) à deux associations dont une avec convention pour leurs actions à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant - CIDE.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à deux associations et la signature d'une convention pour leurs actions à l'occasion des 30 ans de la CIDE ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association « Centre Français de Protection de l'Enfance » pour son action « De la Convention aux actes ! ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association « Association théâtre de la Compagnie à Bulles » pour son action « L'Aventure d'une Vie – 30 ans anniversaire de la CIDE » (44881 - 2019-09877).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association « Centre Français de Protection de l'Enfance » pour son action « De la Convention aux actes ! » (11806 - 2019-09394).

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**